
MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION DU BAPE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'INDUSTRIE PORCINE AU QUÉBEC

PAR



Agence de **m**ise en valeur
de la **f**orêt privée de l'**E**strie

MAI 2003

1. Mise en contexte

Dans le cadre de la Commission sur le développement de la production porcine au Québec, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie présente un mémoire car elle se préoccupe du sort réservé à la forêt lorsqu'il est question du développement économique d'un secteur donné. La pression étant de plus en plus grande sur l'utilisation du territoire, la forêt est souvent sacrifiée au profit du développement des autres secteurs économiques. L'expansion de l'agriculture qui semble adopter un modèle de plus en plus industriel risque ainsi d'avoir des répercussions sur l'écosystème forestier. La forêt se compose d'une multitude d'espèces floristiques et fauniques, joue un rôle important dans la protection de l'eau et la purification de l'air en captant les gaz à effet de serre, abrite des activités de loisir (chasse, pêche, camping, randonnée...) en plus de fournir la matière ligneuse à une industrie forestière qui occupe une place de premier rang dans l'économie du Québec. La perte de superficie forestière au profit de l'agriculture est inquiétante. La vision à long terme que nécessite l'aménagement d'une forêt est souvent peu compatible avec la vision davantage à court terme de l'agriculture. Par ailleurs, les impacts environnementaux du déboisement à l'échelle d'une région ne sont pas nécessairement perceptibles à brève échéance. Cependant, une chose est sûre, le déboisement appauvrit une région en termes de biodiversité, de paysage et de qualité de vie.

La zone agricole permanente, déterminée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, représente environ 68% de la superficie du territoire de l'Estrie. Les exploitations agricoles n'occupent que 17% du territoire de la région avec une superficie d'environ 180 188 hectares (champs en culture). La production porcine représente 4,3 % des entreprises agricoles de la région. Nous dénombrons donc 158 entreprises et environ 260 000 porcs en Estrie. Comparée à la Montérégie (1 444 000 porcs), à Chaudière-Appalaches (1 248 000 porcs) et au Centre-du-Québec (600 400 porcs), les problématiques associées à la production porcine (surplus de lisier, déboisement à des fins agricoles, pollution de l'eau...) peuvent sembler moins préoccupantes en Estrie, mais, il n'en demeure pas moins qu'elles sont présentes. L'agriculture dans la région se concentre dans certaines parties du territoire car la topographie et les types de sol sont des facteurs limitants pour sa progression. La concentration de l'agriculture et son modèle industriel peuvent donc engendrer des problématiques manifestes sur les portions de territoire propices aux activités agricoles en Estrie. Car, pour soutenir le développement de leurs entreprises, les producteurs agricoles favorisent souvent la solution la moins dispendieuse : la conversion de superficies forestières en terre cultivable.

Malgré les efforts consentis dans l'aménagement forestier au cours des vingt-cinq dernières années, le potentiel de développement de la forêt demeure, à toute fin pratique, méconnu. La tradition de la mise en valeur des diverses ressources de la forêt n'est pas encore bien établie au Québec. Le présent rapport ne se veut pas un réquisitoire contre l'agriculture mais plutôt une occasion de présenter brièvement l'importance de la forêt d'un point de vue économique, social et environnemental de l'Estrie et faire part de quelques préoccupations.

2. Description de la région de l'Estrie

Le milieu forestier

L'Estrie est sans contredit une région forestière alors que 76% de son territoire est sous couvert forestier. La superficie totale du territoire est de 10 450 km² dont près de 92% est de tenure privée. Sur les 9 670 km² sous gestion privée, près de 87% de cette superficie est constituée de petites propriétés privées (moins de 800 hectares) tandis que 13% est détenue par de grands propriétaires. Le territoire privé est formé de 73% de terrains forestiers, de 19% de terrains agricoles, de 6% d'étendues d'eau ou d'autres types de terrains productifs, et de moins de 2% de terrains forestiers

improductifs. La région est caractérisée par une large dominance des peuplements feuillus (36%) et mélangés (33%). Pour leur part, les peuplements résineux occupent 18% du territoire tandis que les terrains en voie de régénération représentent 13% de celui-ci.

La forêt de l'Estrie est jeune et les peuplements mûrs sont rares, que ce soit chez les feuillus, les mélangés ou les résineux. Tous couverts confondus, 86% des forêts sont âgées de 60 ans et moins. Le couvert feuillu est dominé par les érablières qui couvrent 76% de la superficie totale des peuplements feuillus. De même, le couvert mélangé se compose principalement de strates à prédominance feuillue tandis que le couvert résineux est dominé par les sapinières (43%).

La forêt privée de la région possède d'autres ressources outre la matière ligneuse. Les principales espèces fauniques d'intérêt pour la collectivité estrienne sont le cerf de Virginie, l'orignal, l'ours noir, le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée, les oiseaux migrateurs, les animaux à fourrure et les poissons d'intérêt sportif. Les principaux attraits récréotouristiques de la région, largement associés à l'encadrement forestier dont ils disposent, sont les lacs et rivières, les parcs, les plages, les terrains de camping, les centres de ski, les pistes cyclables ainsi que les sentiers de randonnées pédestres.

L'industrie forestière

Dans la région de l'Estrie, on dénombre 334 entreprises manufacturières reliées au secteur de la première (133 entreprises) et de la seconde transformation (201 entreprises) qui génèrent près de 8 700 emplois directs (1999). Les entreprises du secteur primaire sont principalement des usines de sciage et de pâtes et papiers tandis les entreprises du secteur secondaire sont reliées à la fabrication des meubles et aux armoires. En 1998, la consommation totale de l'industrie de la transformation primaire du bois a atteint plus de 4,2 millions de m³ de bois dont plus de la moitié en bois feuillu. D'ailleurs, l'Estrie arrive au premier rang pour la consommation et la transformation de bois rond de feuillus durs par les scieries du Québec.

Le profil socio-économique

L'Estrie compte six municipalités régionales de comté (MRC) et une ville regroupée (Sherbrooke) pour 288 000 de population, ce qui représentent 4% de la province (1998). L'agglomération de Sherbrooke abrite à elle seule près de 50% de la population de l'Estrie. La population de la région se concentre dans la partie ouest du territoire.

Le secteur tertiaire accapare la majorité des emplois (65%) tandis que les secteurs primaire et secondaire fournissent respectivement 6% et 29% des emplois. Les activités de services et les emplois reliés au tourisme se concentrent principalement dans la région de Sherbrooke et de Memphrémagog. De caractère rural, l'activité économique des MRC d'Asbestos, de Coaticook, du Granit et du Haut-St-François ont comme base de développement le secteur primaire.

En 1996, les emplois rattachés à la mise en valeur de la forêt représentaient près de 18% du secteur primaire. Quant aux emplois liés aux produits forestiers (sciage, pâte, imprimerie et meuble), ils représentaient près de 22% de tout l'emploi du secteur secondaire. La région comptait donc en 1996, 9 364 emplois directs reliés aux secteurs de l'exploitation forestière et de l'industrie de la transformation du bois. Ces secteurs combinés représentaient 13% de la population active. Pour les MRC où la forêt est prédominante (Haut-St-François et Granit), ces secteurs représentaient 17% des emplois.

L'acériculture occupe une place importante dans le milieu forestier régional. En 1999, l'Estrie comptait 862 entreprises acéricoles ayant exploité 4,5 millions d'entailles sur une superficie de 21 591

hectares. Les acériculteurs ont déclaré et produit 3,3 millions de litres de sirop d'érable pour des revenus estimés à 17 M\$. L'Estrie est la deuxième région acéricole du Québec.

Le territoire estrien est également une région où la villégiature, la récréation en plein air et le tourisme sont des activités sans cesse croissantes. La qualité du paysage forestier et des plans d'eau revêt une importance stratégique pour le secteur des loisirs. Les forêts estriennes sont également fréquentées par des amateurs de chasse et de pêche qui injectent dans l'économie locale près de 15 M\$ annuellement.

3. L'aménagement de la forêt privée en Estrie

Mission de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

L'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie a comme mandat, dans une perspective de développement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur ;
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

L'Agence se compose de quatre partenaires, soient les propriétaires forestiers, l'industrie forestière, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

Le plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) est le résultat d'une démarche de planification concertée entre les utilisateurs des ressources forestières (industrie), les propriétaires de lots boisés, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Cette démarche vise essentiellement à établir et instaurer des règles de gestion forestière durable à l'échelle du territoire tout en confirmant l'engagement des partenaires dans la mise en application de ces principes et règles.

Le plan de protection et de mise en valeur présente les problématiques des différentes ressources afin de déterminer pour chacune d'elles, les objectifs de protection et de mise en valeur (orientations). Le PPMV vise également à mettre en place des stratégies de protection et de mise en valeur pouvant se traduire en actions concrètes et qui doivent, pour chacune des ressources, être à la mesure des orientations et des objectifs établis. Finalement, le document comprend un plan d'action qui sert à établir la programmation quinquennale des activités et le mécanisme de suivi des actions jugées prioritaires par les partenaires de l'Agence.

Le PPMV présente ainsi une multitude d'informations notamment celle sur la pérennité de la forêt déterminée par un calcul de la possibilité forestière. La possibilité forestière indique la quantité maximale de matière ligneuse pouvant être prélevée annuellement sans diminuer la capacité productive du milieu forestier. La possibilité forestière de l'Estrie s'élève à 1 308 000 m³/an. De nombreux facteurs peuvent affecter la possibilité forestière et parmi ceux-ci, il y a la perte de superficie de forêt.

Programme de mise en valeur des forêts privées

Depuis 1996, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie administre le Programme de mise en valeur des forêts privées. Le programme vise à assister techniquement et financièrement le propriétaire dans les travaux d'aménagement de son boisé. Tout propriétaire qui possède un minimum de 4 hectares de superficie forestière d'un seul tenant et qui détient un plan d'aménagement forestier de sa propriété peut bénéficier du programme d'aide. Pour obtenir un plan d'aménagement forestier, il faut contacter un conseiller forestier accrédité par l'Agence. Les conseillers forestiers accrédités sont des organismes de gestion en commun, une firme d'ingénieurs forestiers ou des ingénieurs forestiers en pratique privée que l'Agence a reconnu pour livrer le Programme d'aide. En Estrie, nous retrouvons 15 conseillers forestiers accrédités. Quant au plan d'aménagement forestier, c'est un document qui décrit les différents peuplements forestiers du boisé et énumère les travaux sylvicoles possibles pour améliorer l'état de la forêt.

Le Programme de mise en valeur des forêts privées permet le financement d'une multitude de travaux sylvicoles (par exemple le reboisement, l'entretien de plantation, l'éclaircie précommerciale, la coupe de jardinage, l'éclaircie commerciale, le plan d'aménagement forestier, etc.) visant l'amélioration de la production forestière autant en quantité qu'en qualité.

Historique de l'aménagement depuis 1990

Le Programme de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie a été créé au cours des années 1970. Initialement, le programme répondait principalement au besoin du reboisement des propriétaires forestiers privés. Au fil des années, les travaux sylvicoles réalisés se sont diversifiés. Le tableau 1 présente la répartition des travaux d'aménagement forestier depuis 1990. Les travaux d'éducation de peuplements comprennent l'entretien de plantation, l'éclaircie précommerciale et les travaux commerciaux (coupe de jardinage, éclaircie commerciale, coupe de succession...).

Tableau 1. Répartition des travaux d'aménagement forestier de 1990 à 2002

Année	Préparation de terrain (ha)	Plantation (plants)	Travaux d'éducation de peuplement (ha)	Voirie et drainage (km)	Plan d'aménagement forestier (plans)
1990	3 021	5 773 300	1 165	250	404
1991	2 120	5 102 500	1 822	189	523
1992	1 613	4 982 200	3 407	257	556
1993	1 112	5 202 200	4 380	256	533
1994	1 072	4 449 400	4 289	266	490
1995	776	3 493 000	4 367	321	530
1996	594	2 856 500	3 574	297	519
1997	503	3 074 554	2 821	239	695
1998	673	2 709 444	3 383	268	669
1999	626	2 532 921	3 389	280	919
2000	570	2 413 469	2 981	231	359
2001	603	2 227 471	3 090	204	565
2002	479	2 275 649	3 043	176	670
Total	13 762	54 765 703	41 711	3 234	7 432

À sa création et jusqu'au début des années 1990, le Programme de mise en valeur des forêts privées accordait une importance majeure au reboisement. En 1992, le Programme a été réorienté en visant la réduction des efforts de reboisement pour augmenter les travaux d'éducation de peuplements. Pour la région, il s'agissait d'une tendance normale et naturelle puisqu'à partir de 1989, la superficie annuelle de reboisement n'a cessé de diminuer avec la réduction des superficies en friche disponibles au reboisement. Depuis 1990, il s'est investi en région 45,4 M\$ dans le cadre du Programme. Le financement annuel provient principalement du gouvernement du Québec. L'industrie de la transformation contribue également au financement du programme ainsi que les propriétaires forestiers privés.

Portrait des propriétaires forestiers privés

Nous dénombrons en Estrie 9 200 propriétaires de lots boisés, et l'âge moyen de ces derniers est de 52 ans. Environ 81% des propriétaires résident dans la région, 11% ailleurs au Québec et 7% ont leur domicile à l'extérieur de la province. Près de la moitié des propriétaires est reconnue producteur forestier. Près du tiers des propriétaires est aussi un exploitant agricole. Le propriétaire moyen possède 71 hectares de terrain dont 53 sont à vocation forestière.

Chaque année, ils sont plus de 3 000 propriétaires à mettre du bois en marché à travers les services des syndicats des producteurs de bois. Ils ont produit une moyenne de 820 359 m³ solides de bois par année au cours des 3 dernières années. Au cours de la même période, une moyenne de 1 700 producteurs forestiers par année ont eu recours au Programme de mise en valeur des forêts privées pour réaliser une variété de travaux sylvicoles, ce qui représente un investissement moyen de 2 300\$ par année par producteur forestier.

L'ensemble des propriétaires forestiers de l'Estrie ne constituent pas un groupe homogène. L'enquête menée auprès des propriétaires de boisés témoignent des intérêts multiples et divergents qu'ils manifestent envers leur forêt. Ces différentes visions attestent de la diversification du milieu forestier privé.

4. Les préoccupations de l'Agence

De par sa raison d'être, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie s'inquiète de la perte du couvert forestier à des fins agricoles ou industriels. Malgré les dispositions relatives à l'abattage d'arbres en vigueur dans toutes les MRC de la région, on remarque sur le territoire du déboisement à des fins de mise en culture. Toutefois, l'ampleur du phénomène est très peu documenté à l'échelle régionale. À titre d'exemple, la MRC de Coaticook a perdu au profit de l'agriculture 733 hectares de couvert forestier au cours de la période 2000-2003 comparativement à 40 hectares au cours des cinq années précédentes. La perte de superficie forestière dans cette MRC peut sembler négligeable mais elle illustre parfaitement que le phénomène du déboisement à des fins agricoles est présent et qu'il prend de l'ampleur depuis les dernières années.

La forêt est un milieu de vie aux vocations multiples, qui offrent une gamme de potentiels, tant pour la production que pour la conservation des différentes ressources, la pratique d'activités de plein air et son rôle dans les grands cycles écologiques (eau et carbone). La forêt est un écosystème dynamique où intervient un ensemble de processus complexes qui sont fonction du climat, des sols, de la végétation, de la faune et des perturbations d'origine naturelle et humaine. L'aménagement durable des forêts doit viser le maintien non seulement des diverses composantes des écosystèmes forestiers, mais également de leur dynamisme, de leur capacité à se régénérer et des divers processus qui s'y opèrent. Le non respect des écosystèmes forestiers et de leurs fonctions pourrait

avoir des conséquences négatives, tant sur la production de bois, les habitats fauniques, la flore, les activités récréatives (chasse, pêche, villégiature...) que sur la qualité du paysage, la protection de l'environnement et la biodiversité du milieu.

Les forêts les plus productives en termes de croissance et de diversité d'espèces (fauniques et végétales) se retrouvent sur des stations riches. Ces mêmes stations sont recherchées pour établir les nouvelles cultures. Par conséquent, en plus de perdre des superficies forestières au profit de l'agriculture, nous perdons souvent les plus belles forêts. Toute perte de couvert forestier, quelle que soit la superficie risque d'affecter les différentes composantes et fonctions de l'écosystème forestier à plus ou moins long terme. En contrepartie, il s'est reboisé beaucoup de friches abandonnées au cours des vingt dernières années. Nous pourrions croire que ce reboisement compense les pertes du couvert forestier naturel. C'est vrai en partie mais, une plantation demeure un peuplement artificiel, plus fragile et où la biodiversité est moins grande comparativement à une forêt naturelle.

Comme mentionné précédemment, l'Agence administre le Programme de mise en valeur des forêts privées qui permet aux propriétaires de réaliser des travaux d'aménagement sur leurs propriétés. Contrairement à l'agriculture, la production forestière s'échelonne sur des dizaines d'années. Dans un contexte où l'agriculture nécessite davantage de superficies pour rencontrer les nouvelles exigences environnementales, il est plus que probable que le déboisement détruit des peuplements forestiers ou des plantations ayant bénéficié d'une aide financière. Il faudrait être en mesure de protéger les investissements consentis à la mise en valeur, qui sont majoritairement publics; c'est-à-dire de développer des outils (règlements municipaux, mécanisme pour récupérer les sommes investies...) qui empêcheraient la destruction des forêts sous aménagement. Enjeux : la vision à long terme de la foresterie en opposition à la vision à court terme de l'agriculture.

En milieu forestier, les cours d'eau permanents et intermittents, les lacs et leurs rives ainsi que les milieux humides (marécages, marais, tourbières) sont reconnus pour leur richesse écologique, leur biodiversité et leur fonction d'habitat et d'épuration de l'eau. Ils font également l'objet d'activités récréatives. La conversion d'une forêt à des fins agricoles entraîne souvent une modification du profil des cours d'eau, des travaux de drainage des milieux humides et le non respect de la bande riveraine boisée. Ces pratiques ont des impacts non seulement sur la superficie déboisée mais également sur l'ensemble du réseau hydrographique du secteur. L'érosion des berges, l'accumulation de sédiments dans les cours d'eau, la pollution de l'eau, la perte d'habitat pour les espèces aquatiques ne sont que quelques exemples des impacts négatifs engendrés par des activités humaines sur le réseau hydrographique.

La gestion par bassin versant, telle que proposée par la nouvelle Politique nationale de l'eau, semble une avenue intéressante pour développer et aménager un territoire dans une perspective de développement durable. L'eau étant essentielle et associée à presque toutes les activités humaines, elle représente donc un dénominateur commun pour l'ensemble d'un territoire. La gestion par bassin versant permettrait par exemple d'établir une superficie forestière minimale à conserver et sa répartition sur le territoire, de maintenir ou de restaurer des bandes riveraines et de déterminer les différents usages du territoire à l'aide d'une analyse multicritères. La gestion par bassin versant permettrait ainsi de créer un lien entre tous les acteurs du milieu (industriel, municipal, agricole, forestier, environnemental, santé publique...) dans le but d'établir une planification de développement à l'échelle territoriale et de tendre vers le développement durable.

L'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie souhaite donc que les conséquences engendrées sur le milieu forestier pour disposer des surplus de lisier soient prises en compte dans les recommandations de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec. La forêt est un système dynamique et complexe. Couvrant près de 76% de l'Estrie,

croissant dans les conditions bioclimatiques avantageuses du Québec méridional, supportant des activités de plein air et constituant un élément paysager indissociable de la qualité de vie de la population, la forêt estrienne est donc omniprésente, socialement et économiquement, dans le vie de tous les jours. À une époque où la santé humaine est élevée au premier rang des priorités du gouvernement, la « santé » de la forêt est pour notre région, une assise majeure du bien-être collectif... et individuel.
